



patrickvie0541@orange.fr.

## Contribution de Patrick VIÉ

### Yellopark : Pour un franchissement supplémentaire de l'Erdre

En complément à ma première contribution<sup>1</sup> concernant le projet Yellopark, je souhaite apporter quelques éléments sur le problème de stationnement autour du nouveau stade, si celui-ci voit le jour, et sur la question de la circulation automobile dans ce secteur.

Que l'on construise ou non le stade et les 1 500 ou 2 000 logements dans le secteur, cela ne changera pas grand-chose aux embouteillages du matin et du soir à la porte de la Beaujoire. Le secteur est déjà saturé et le soir la file de voitures qui part de la porte de la Beaujoire s'étend parfois jusqu'à la place d'Indochine. Certains véhicules contournent le bouchon en passant par la rue des salles de l'Éraudière, à vive allure, augmentant le risque d'accident pour les piétons du quartier.

Depuis l'abandon du transfert de l'aéroport à Notre Dame des Landes, beaucoup de personnes demandent des compensations comme par exemple un nouveau franchissement de la Loire.

Cette approche correspond à une vision Nord-Sud mais, curieusement, personne ne propose un franchissement Est-Ouest au-dessus de l'Erdre.

Il existe aujourd'hui plusieurs franchissements de l'Erdre en partant du centre de Nantes vers Nort-sur-Erdre :

- Le Pont du Général de la Motte Rouge
- Le Pont de la Tortière
- L'embarcadère du Port-Boyer pour piéton et vélo
- Le Périphérique du Boulevard Alexander Fleming
- L'autoroute l'océane
- Puis, après une grande distance, un franchissement à Sucé sur Erdre.

---

<sup>1</sup> [À propos de Yellow Park, 22 novembre 2017](#)

Ce qui manque vraiment, c'est un franchissement reliant les communes de La Chapelle-sur-Erdre et Carquefou permettant ainsi un passage direct pour les automobilistes entre ces deux communes sans passer par la porte de la Beaujoire. Ainsi, cela limiterait le nombre de véhicules à l'entrée de Nantes par une répartition des flux migratoires de circulation.

Cette action et les études de faisabilité doivent être réalisées par Nantes Métropole et non par les prescripteurs du projet. Ceci étant d'intérêt général pour tous les habitants du département.